

Vers la Démocratie et la République

Le vote dans la République

La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum.

Le suffrage peut être direct ou indirect dans les conditions prévues par la Constitution. Il est toujours universel, égal et secret.

Art.3, Constitution de la Vème République, 1958



Comment se déroule un vote :

L'électeur prend au moins différents et une
 Dans, il prépare son vote en glissant le de son choix dans l'enveloppe.

Après avoir présenté sa et une il glisse son enveloppe dans l'.....
 Pour finir, il la liste d'émargement.

Questions



- Soulignez dans l'article 3 de la constitution les conditions à remplir pour être électeur.
- Quelle est la condition pour obtenir sa carte d'électeur ?
- Où doit-on s'inscrire sur les liste et retirer la carte ?

La privation des droits civiques



- Dans quels cas un citoyen est-il privé de ses droits civiques ?

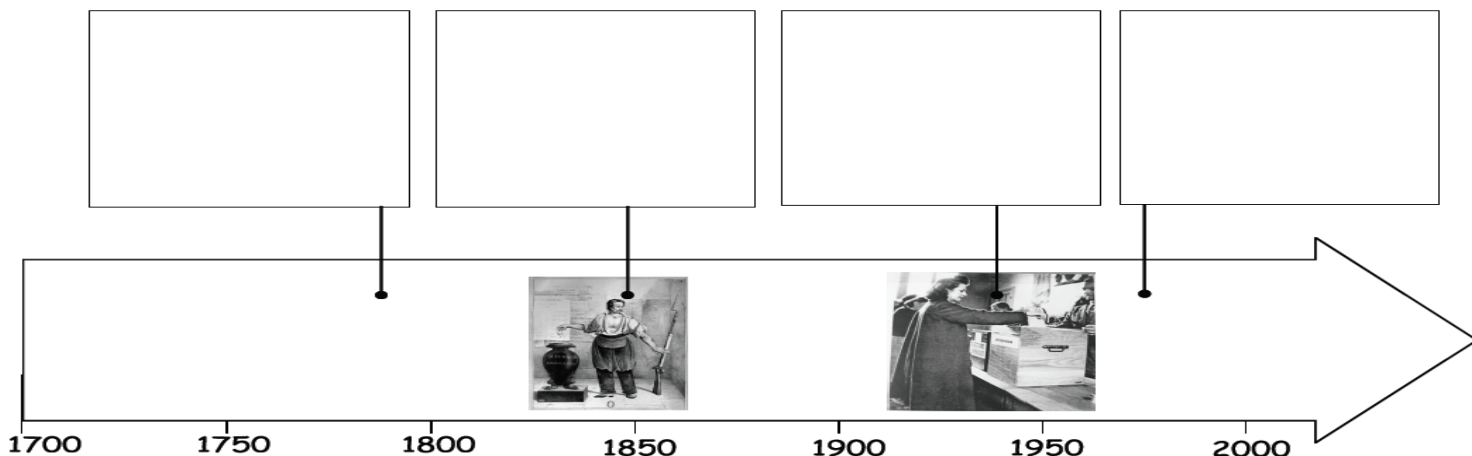
Dans certaines circonstances, un citoyen peut se voir privé de son droit de vote et de son droit d'éligibilité :

- d'abord, certaines infractions pénales, en raison de leur gravité, sont sanctionnées non seulement par des peines très lourdes (emprisonnement, amendes...), mais aussi par la privation de ces droits essentiels liés à la citoyenneté.
- ensuite, les droits de vote et d'éligibilité sont également retirés aux incapables majeurs. Les personnes dont l'état mental est très défaillant sont mises sous tutelle.

D'après le site www.vie-publique.fr, 2012

Histoire du droit de vote

- Avant la Révolution française, les Français sont les sujets du roi et n'ont pas le droit de vote.
- 1791 (monarchie constitutionnelle) : suffrage censitaire : les hommes de 25 ans et plus et payant des impôts peuvent voter.
- 1799-1848 (régimes autoritaires) : restriction du droit de vote.
- Révolutions de 1830 et 1848 : l'élargissement du suffrage est au cœur des revendications.
- 1848 (IIème République) : suffrage universel masculin. Tous les hommes âgés de 21 ans sans conditions de ressources peuvent voter, sauf les militaires qui ne peuvent pas prendre parti.
- Début du XXème siècle : manifestations des suffragettes.
- 1919 : refus du droit de vote pour les Françaises.
- 1944 (libération de la France) : le droit de vote est accordé aux femmes, aux militaires en 1945.
- 1974 : la majorité est abaissée de 21 à 18 ans.



Consignes :



- Placez quatre évènements dans la frise chronologique en fonction de leur apparition dans la chronologie.
- Quel est la différence entre le suffrage censitaire et le suffrage universel ?

Les élections en France



- Trouvez les élections au niveau des collectivités locales, les élections au niveau étatique et l'élection au niveau européen.
- Ensuite vous classerez ces élections dans un tableau de trois colonnes. (Rajouter la durée du mandat et le type de suffrage (direct ou indirect).